

Société Colombophile

UNION 1506 MONT-SAINT-GUIBERT

Itinéraire 2021

Site internet : <https://www.union1506.be/>



Chers Amis Colombophiles,

Tout d'abord, nous espérons que vous et votre famille êtes en bonne santé et que vous n'avez pas trop souffert du confinement.

Voici enfin le temps de vous présenter l'itinéraire de notre société.

A partir du 1^{er} avril 2021, le gouvernement fédéral attribuera à nouveau des assouplissements dans le cadre de la pandémie Covid 19.

En concertation avec les amateurs qui ont participé aux enlogements en 2020 et à la suite de la prolongation des mesures, nous sommes obligés de continuer l'enlogement sur rendez-vous en 2021.

Les mesures de sécurité émises par le gouvernement fédéral restent, bien entendu, applicables à tous nos colombophiles, nous comptons sur le bon sens de chacun.

Le port du masque pour les amateurs lors de l'enlogement de leurs pigeons est obligatoire.

*La prise de rendez-vous pour les enlogements peut s'effectuer via le site internet de la société : <https://www.union1506.be> ou par courriel : mont.st.guibert@union1506.be ou par **téléphone au 0473.92.12.58.***

*Pour effectuer l'organisation des rendez-vous, nous demandons aux amateurs de réserver **avant 9h30** le jour de l'enlogement, dès 13 heures nous communiquerons les heures de passage via courriel ou sms ou téléphone.*

Pour la bonne marche des enlogements nous invitons les amateurs à respecter scrupuleusement les heures d'enlogement qui leur seront communiquées.

*Les amateurs se présentant pour enloger sans rendez-vous, devront attendre la **fin de l'enlogement** pour pouvoir enloger.*

Le Président et le comité Union 1506.

Itinéraire 2021 Union1506 Mont-Saint-Guibert

		<u>Petit Vitesse</u>		<u>Grande Vitesse</u>		<u>Petit 1/2 Fond</u>		<u>Demi-Fond</u>				<u>Fond</u>			<u>Grand-Fond</u>		
		Etapes	Cat.	Etapes	Cat.	Etapes	Cat.	Etapes	En loges	Cat.	ORG	Etapes	En loges	Cat.	Etapes	En loges	Cat.
AVRIL	S03	Momignies	V Y	Soissons	V Y												
	S10	Momignies	V Y	Soissons	V Y												
	S17	Momignies	V Y	Soissons	V Y												
	S24	Momignies	V Y	Nanteuil	V Y												
MAI	S01	Momignies	V Y	Soissons	V Y	Lorris	V Y										
	S08	Momignies	V Y	Nanteuil	V Y	Lorris	V Y										
	S15	Momignies	V Y P	Soissons	V Y	Fays-Loges	V Y										
	S22	Momignies	V Y P	Nanteuil	V Y	Orléans	V Y										
	S29	Momignies	V Y P	Soissons	V Y	Lorris	V Y	Bourges	J27	V Y							
JUN	S05	Momignies	V Y P	Nanteuil	V Y	Gien	V Y	Châteauroux I	J03	V Y							
	S12	Momignies	V Y P	Soissons	V Y	Lorris	V Y	La Châtre	J10	V Y	AWC	Limoges	M09	V			
	S19	Momignies	V Y P	Soissons	V Y P	Lorris	V Y P	Argenton I	J17	V Y		Valence	M16	V			
	V25																
	S26	Momignies	V Y P	Nanteuil	V Y P	Lorris	V Y P	La Souterraine	J24	V Y		Brive	M23	V			
JUILLET	V02														Agen	L28	V
	S03	Laon	V P	Soissons	V Y P	Lorris	V Y P	Guéret	J02	V Y	AWC	Montélimar	M01	V			
	V09														Barcelone	D04	V
	S10	Momignies	V P	Soissons	V Y P	Fays-Loges	V Y P	Issoudun	J08	V Y		Limoges 2	M07	V Y			
	S17	Momignies	V P	Nanteuil	V Y P	Lorris	V Y P	Guéret	J16	V Y		Cahors	M15	V			
	V23														Marseille	L19	V
	S24	Momignies	V P	Soissons	V Y P	Fays-Loges	V Y P	La Ferté St Aubin	J23	V Y	AWC	Périgueux	M22	V Y			
	V30														Narbonne	L26	V Y
	S31	Momignies	V P	Nanteuil	V P			Bourges 2	J29	V Y P		Tulle	M28	V Y			
AOÛT	V06														Perpignan	L02	V
	S07	Momignies	V P	Soissons	V P	Orléans	V P	Châteauroux	J05	V Y P		Souillac	M04	V Y			
	S14	Momignies	V P	Nanteuil	V P	Lorris	V P	Argenton	J12	V- P							
	S21	Momignies	V P	Soissons	V P	Lorris	V P	Vierzon	J18	V P	AWC						
	S28	Momignies	V P	Nanteuil	V P	Lorris	V P	La Souterraine II	J29	V- P							
SEPTEMBRE	S04			Soissons	V P												
	S11			Laon	V P			Châteauroux	J09	V- P							
	S18			Laon	V P												
	S25			Laon	V P												
		Vendredi de 19h00 à 21h30				Jeudi 18h à 19h45						18h30 à 19h45					

Pour pouvoir enloger le certificat de vaccination est indispensable, aucune dérogation possible.

Instructions principales

Le règlement RFCB et le règlement sportif EPR Hainaut Brabant Wallon sont d'application.

En Petite Vitesse et Grande Vitesse et Petit demi-fond

- **CONCOURS PRINCIPAL : Vieux et yearlings confondus en un seul classement.**
- **Organisation d'un doublage gratuit reprenant uniquement les yearlings**

Frais

- Appareil : 1 euro – propriétaire : 50 cents – électronique : 50 cents
- Résultat : 1 euro (frais d'envoi via serveur data technology facturé)
- **Aucun pigeon supplémentaire n'est accepté.**
- Momignies & Laon du samedi : 75 cents.
- Grande vitesse du samedi : 80 cents + doublage gratuit S3 ;
- Petit demi-fond + Petit Club +Interprovincial 1 euro 15 + 0.15 cents Interprovincial + doublage régional gratuit.
- Grand demi-fond : 25 cents + doublage régional gratuit.
- Fond à partir de 600 km : 25 cents + doublage régional gratuit : Mont Saint Guibert Ramillies Nivelles et Wavre.
- Doublage facultatif : Union Brabançonne voir avec les organisateurs
- A partir de Limoge : Liège-Hesbaye gratuit

- Les amateurs ayant enlogé à Mont Saint Guibert et ayant une adresse internet, peuvent à leur demande recevoir le résultat, veuillez communiquer votre adresse email en début de saison.

Bulletins d'enlogement

Les bulletins sont distribués au prix de 5 cents, ils sont disponibles sur le site internet de la société.

<https://www.union1506.be>

Retenue

7% augmentés de 1% en cas de lâcher retarder.

Contrôle

Suppression de la bague en caoutchouc sur les concours nationaux et internationaux en 2021 à la suite de la pandémie « Covid-19 » (l'amateur a encore la possibilité de demander facultativement une bague en caoutchouc lors de l'enlogement)

Veillez noter que les pigeons qui participent aux concours (inter) nationaux 2020 et qui sont enlogés manuellement doivent être munis d'une bague de contrôle « chip » spéciale. Comme la bague chip électronique, celle-ci doit être couplée à la bague d'identité dans les bureaux d'enlogement. Coût de cette bague « chip » 1,10 EUR à supporter par l'amateur.

Constatations électroniques

Sont autorisées sur tous les concours, suivant le règlement sportif national.

Lâchers

- Vitesse France du samedi : Brabant Wallon secteur 3 ;
- Au-delà de Paris : PETIT CLUB
- Grand demi-fond et Fond : selon décision des organisateurs.

Annonce des pigeons

Art. 101 Annonces

Pour tous concours (inter)nationaux, tous les pigeons suivants constatés doivent obligatoirement être annoncés par un moyen de communication à son bureau d'enlogement ou via une plate-forme d'annonce acceptée par la RFCB :

- Le premier pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les 15 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)

- A partir du deuxième pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les 30 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)

Les annonces pour les concours mentionneront le numéro exact de la bague d'identité (7 chiffres + 2 chiffres de l'année)), l'heure de constatation (en h, min, sec), l'heure d'annonce (en h, min, sec), la contremarque éventuelle dans l'aile et le nom de l'amateur. Si l'heure de la constatation n'est pas reprise en h, min, sec, le pigeon sera classé à l'heure exacte de la constatation (en h, min, sec) plus 1 minute. Au cas où une ou plusieurs de ces autres conditions ne sont pas remplies, le pigeon sera déclassé.

Les annonces pour les concours nationaux de fond et les concours internationaux de grand fond mentionneront l'heure de constatation (en h, min, sec), l'heure d'annonce (en h, min, sec), la contremarque éventuelle dans l'aile et le nom de l'amateur. Si l'heure de la constatation n'est pas reprise en h, min, sec, le pigeon sera classé à l'heure exacte de la constatation (en h, min, sec) plus 1 minute. Au cas où une ou plusieurs de ces autres conditions ne sont pas remplies, le pigeon sera déclassé.

Si les délais respectifs de 15 minutes (pour le premier pigeon par catégorie), ou de 30 minutes (pour tous les autres pigeons) ne sont pas respectés, le pigeon sera classé à l'heure d'annonce de ce pigeon. Si aucune annonce n'est effectuée, toutes les constatations dans la même catégorie (et dans ses doublages) de cet amateur seront annulées.

anONS.be est le nouveau site Web d'enregistrement des annonces

Pour le bon déroulement des concours, il est obligatoire d'annoncer la totalité des pigeons constatés, soit sur anOns ou via téléphone et ce pour vérifier si les concours sont terminés.



Cotisations

La cotisation, fixée à 10 euros, doit être payée **avant le 15 juin 2021**

Championnat réservé aux membres en ordre de cotisation

Tenant compte de la situation covid19, nous adapterons les différents championnats suivant l'évolution de la saison.

Championnat Petite Vitesse aux plus de prix : 40-30-25-20-10-10-10-10-10-5-5-5-5-5.

Championnat Petite Vitesse aux 2 premiers marqués : 25-15-10-10-10-5-5-5-5-5-5.

Championnat Grande Vitesse aux plus de prix : 50-40-35-30-15-15-15-10-10-10-10-10-5-5-5-5-5.

Championnat Grande Vitesse aux 2 premiers marqués : 35-25-15-15-15-10-10-10-10-10-10.

Championnat Demi-Fond aux plus de prix : 50-40-35-30-15-15-15-15-15-10-10-10-10-5-5-5-5-5.

Championnat Demi-Fond aux 2 premiers marqués : 35-25-15-15-15-10-10-10-10-10-10

Championnat Grand Demi-Fond et Fond de Bourges à Barcelone aux plus de prix : 50-40-35-15-15-15-15-10-10-10-10-5-5-5-5-5.

Championnat Grand Demi-Fond et Fond de Bourges à Barcelone aux 2 premiers marqués : 35-25-15-15-15-10-10-10-10-10-10

Championnat en Fond et Grand Fond à partir de Limoges aux plus de prix : 60-50-40-30-20-20-10-10.

Grand prix Fernand Ronck 300 € au 2 premiers marquer sur tous les concours du mois de juillet et aout : 30-2x25-2x20-2x15-5x10-20x5

Grand prix Michel Biller aux 2 premiers marqués, réservé aux membres en ordre de cotisation et ayant enlogé sur les Concours de Agen Barcelone Marseille Narbonne et Perpignan, : 100-75-75-50-50.

TOTAL CHAMPIONNAT : 2600 €

Les amateurs seront ristournés en fin de saison des frais émanant de l'enlogement des 2é et 3é pigeons marqués enlogés sur les concours de Agen Barcelone Marseille Narbonne et Perpignan,

Rayon de participation

- Rayon de Vitesse rouge + rayon de Tilly. (Article 41 situation acquise).

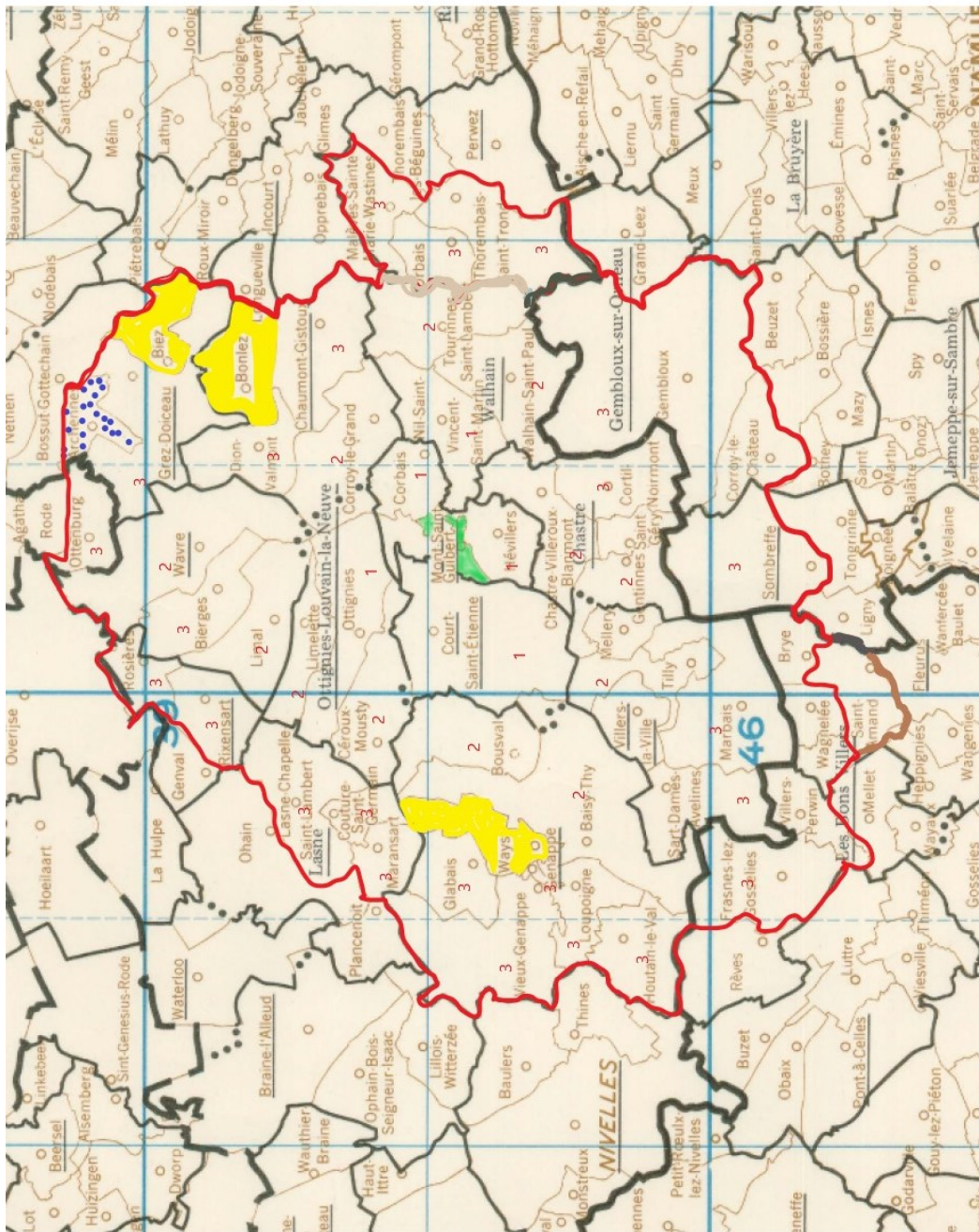
En jaune commune blanche, Archennes situation acquise depuis 10 ans article 41 + rayon de la société de Tilly., situation acquise depuis 3 ans

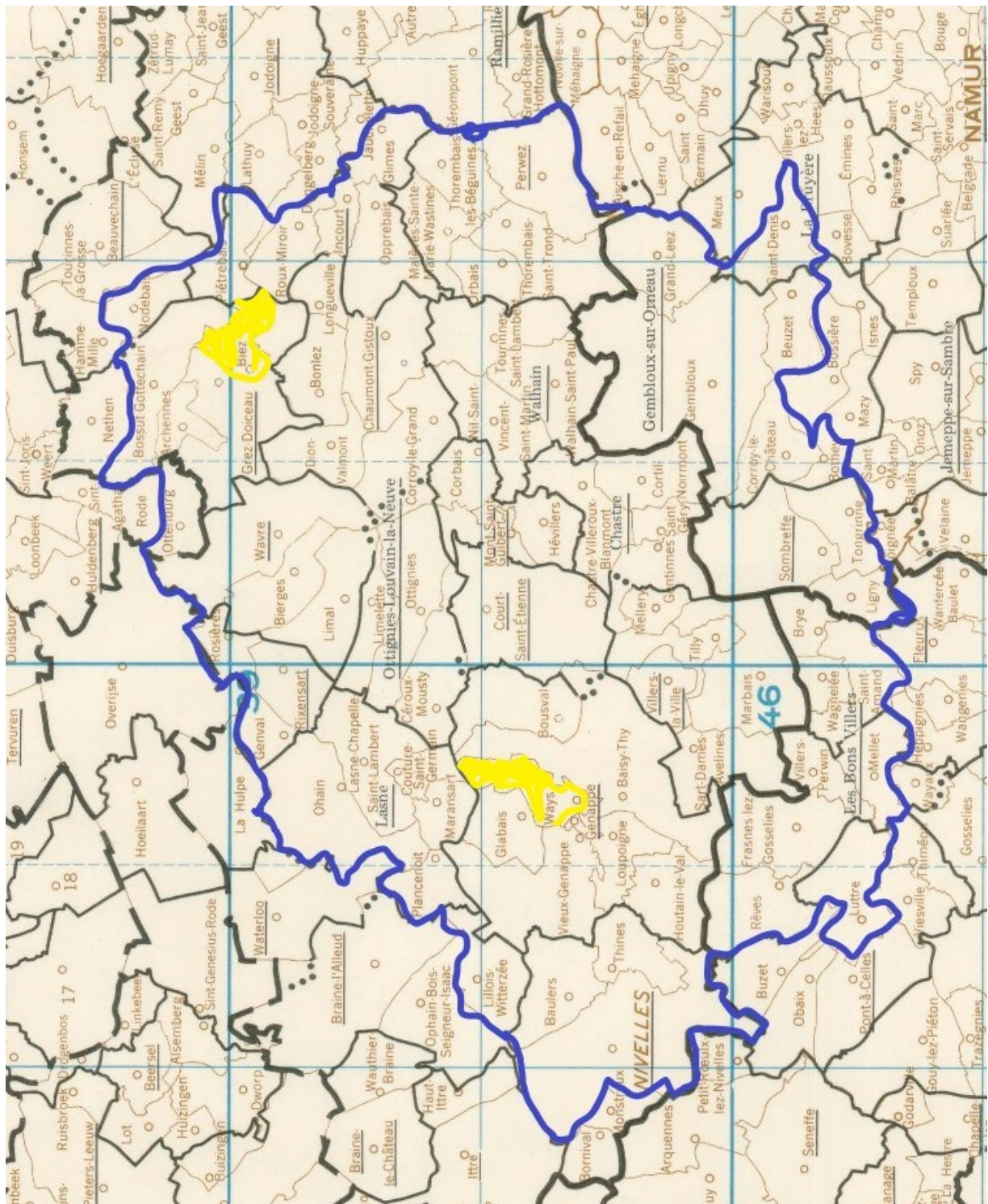
- Demi-fond du samedi, province du Hainaut et Namur limité au Petit Club.

- Grand Demi-Fond Nationaux, régionaux, Province de Namur et Hainaut et Brabant Wallon.

- Fond : rayons de Mont-Saint-Guibert, Nivelles et Wavre

En grande vitesse, une Entente secteur 3 Brabant wallon entre les sociétés de Ramillies, Beauvechain, Perwez, Orp le Grand et Mont-Saint-Guibert (le rayon de l'Entente sera l'addition des rayons de participation de toutes les sociétés).





Rayon demi-fond en bleu

Mesures Covid 19

Procédure enlogement

Comment connaître votre heure d'enlogement

* Prendre rendez-vous au 0473/92.12.58 ou par courriel à : mont.st.guibert@union1506.be au plus tard à 09 :30 le jour de l'enlogement en fournissant les informations suivantes

Nom de l'amateur

Concours enlogé

Nombre de pigeons

Horaire souhaité entre 18.00 et 20.00.

* Si vous avez pris RDV, vous recevrez un mail le jour de l'enlogement vers 13h00 avec le planning établi en fonction des demandes éventuelles.

* ou vous pouvez contacter le 0473 92 12 58.

Si vous n'avez pas pris RDV, vous devrez attendre dans votre voiture qu'il y ait un trou suffisant pour enloger vos pigeons.

Sinon vous passerez après ceux qui ont pris RDV.

Le jour de l'enlogement

*La régularisation des comptes se fera de préférence via le système de provision en versant au compte de la banque de la poste : **Société colombophile Union 1506 : BE84 0003 2594 5359.** La régularisation des comptes se fera lors de vos prochaines visites.*

Nous vous invitons à suivre notre actualité via le site de la société mis à jour régulièrement.
<https://union1506.be>

1. DISPOSITIONS GENERALES

• Rassemblement des pigeons en vue de l'enlogement :

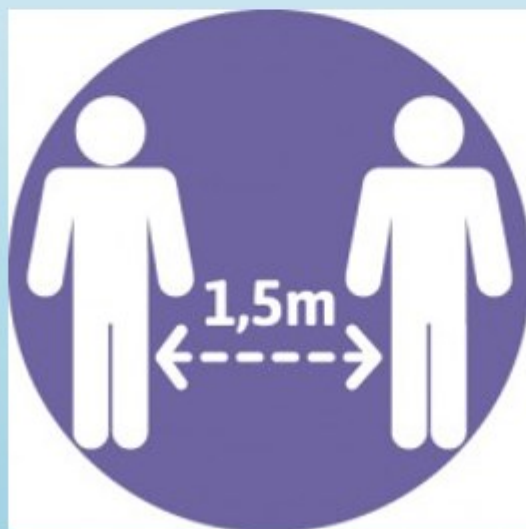
- **Enlogement sur rendez-vous**, priorité est mise aux amateurs âgés de la société qui n'ont plus d'activités professionnelles. Il s'agit d'un horaire mis en place par le comité de la société en concertation avec les amateurs et en fonction du nombre de pigeons.

→ Son avantage est la diminution du nombre d'amateurs au local ce qui entraîne la diminution du risque.

- Les sociétés sont tenues de dresser une liste des rendez-vous pris avec leurs amateurs et de la conserver au local (en vue d'une traçabilité éventuelle).

2. ENTRAÎNEMENTS & CONCOURS

- Enlogement par amateur et sur rendez-vous. Les amateurs doivent au préalable informer la société du nombre de pigeons qu'ils veulent enloger afin de connaître le temps dont la société a besoin par enlogement.
- Les amateurs attendent leur tour (à l'heure préalablement convenue) à l'extérieur du local.
- 2 postes d'enlogement (ou plus) pour enloger et ceci uniquement pour les sociétés pouvant garantir les mesures de «social distancing».



2. ENTRAINEMENTS & CONCOURS

➤ **A prévoir par l'amateur:**



Masque

L'amateur doit nettoyer ses paniers à la maison et se débarrasser de la poussière et de la saleté.

Il est interdit d'entrer dans le bureau d'enlogement SANS masque.

Dès que les modalités d'enlogement sont terminées, l'amateur quitte IMMÉDIATEMENT le local.

Restez à la maison si vous êtes malade ou si vous avez été malade au cours des 72 dernières heures.

Suivez toujours les instructions du responsable de la société.

Évitez tout contact physique avec d'autres personnes présentes dans ou à proximité du bâtiment.

Ramenez tout ce que vous avez apporté (paniers et système d'enregistrement) à la maison.

Suivez les directives sanitaires générales pour minimaliser la propagation de l'infection.

3. CONCOURS

DEPOUILLEMENT

- La procédure élaborée par la société reprendra au minimum les règles sanitaires élémentaires applicables. Les mesures de « social distancing » doivent strictement être respectées.
- Le comité de la société est responsable du nettoyage et de la désinfection, entre chaque amateur, de l'appareil et/ou du master.
- Dès que ces opérations sont terminées, l'amateur quitte le local.

4. INFRACTIONS

En application du dernier § de l'art. 35 des Statuts RFCB

- **en cas d'infractions aux mesures Covid-19, édictées par le gouvernement fédéral et/ou par la RFCB, la société/l'amateur recevra un avertissement officiel par le CAGN.**
- **Lors de récidive, le Conseil d'Administration et de Gestion National peut prendre les mesures suivantes :**
- **LA SOCIETE pourra, pour une durée limitée ou définitive, perdre son bureau d'enlogement**
- **L'AMATEUR sera sanctionné conformément à l'art. 99 du CC.**

Le Comité

Président

Daniel Mauroy



0494/98.98.56

Trésorier

Victor Légise



0473 /92.12.58

Secrétaire

Martin Michael



0477/77.25.70

Commissaires

Henri Weiss,
Vice-président

Michel Biller,
Trésorier-adjoint

Régleur

Christophe Marit

Bonne saison colombophile à toutes et tous !